

ARRETE 2025\61
PORTANT SUR LE STATIONNEMENT
PLACE DE LA PERSEVERANCE
CinéMO IDF

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu la demande de la commune de Guerville (Yvelines) autorisant le stationnement du camion CinéMO Ile de France avec la collaboration de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine Et Oise et la fondation ART EXPLORA,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement Place de la Persévérance - Rue Saint Jean de part et d'autre sur 50 mètres de l'entrée du parking afin de garantir la sécurité pendant la manifestation CinéMO Ile de France prévue du 26 au 28 juin 2025,

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre dans de bonnes conditions et de façon sécurisée, le déroulement de la manifestation CinéMO Ile de France qui se tiendra du **jeudi 26 juin 2025 à partir de 6 heures jusqu'au samedi 28 juin 2025**.

Article 2 : Après la projection, le camion sera autorisé à rester stationner sur le parking du 29 juin au 1^{er} juillet 2025 à 12 heures.

Article 3 : Des barrières de type Vauban seront mis à disposition par les services techniques communaux ainsi que le droit d'accès à un point d'eau et d'électricité.

Article 4 : Cet arrêté devra être affiché à l'entrée du parking 48h à l'avance par les services techniques. En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par application Télérécourse citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr, devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publicité

Article 5 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

La Gendarmerie de Septeuil

CU GPSEO

ARTEXPLORA

Transport en commun

Fait à Guerville, le 20 juin 2025,

Pour le Maire,

L'Adjoint par délégation,

Michel HARDY

